



Appel d'offres solaire supérieures à 250 kWc

(lancé par la Commission de Régulation de l'Énergie en Novembre 2014 dit « FV14 »)

**Livret d'accueil du producteur
d'électricité d'origine photovoltaïque**

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

PRESENTATION DES ACTEURS 4

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION 5 - 11

CHECK-LIST DES DEMARCHES 12

QUESTIONS - REPONSES 13 - 14

ADRESSES UTILES 15

PRÉAMBULE



➤ Ce livret ne saurait engager la responsabilité d'EDF quant aux obligations du producteur de s'assurer qu'il respecte le cadre législatif et réglementaire applicable à son installation.

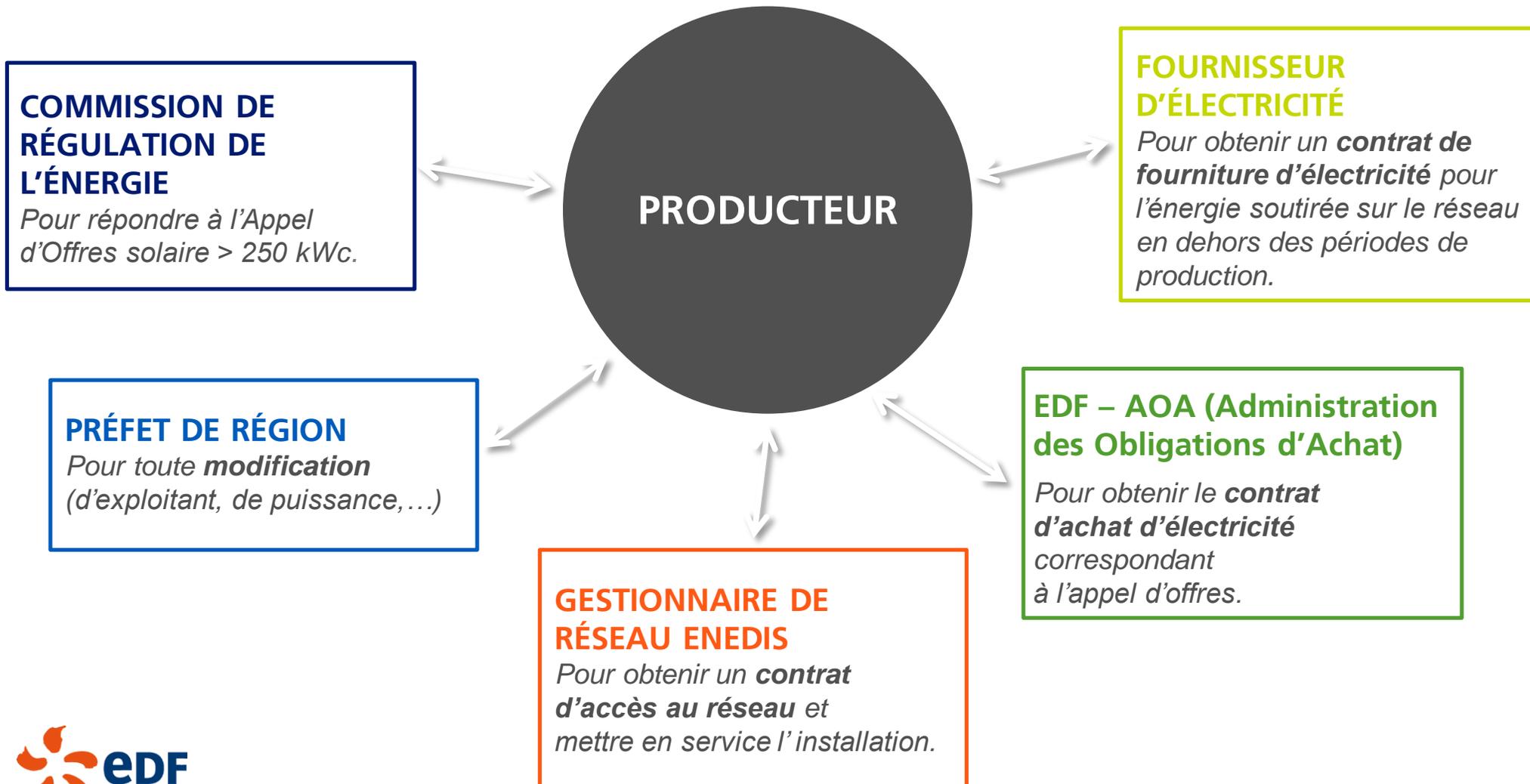
➤ Le lauréat s'engage à mettre en service et à exploiter une installation en tous points conforme aux stipulations du cahier des charges de l'appel d'offres et aux caractéristiques décrites dans son offre (seuls les écarts mentionnés dans l'appel d'offres sont tolérés).

Ce document s'adresse uniquement aux lauréats de l'appel d'offres « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc » (FV14).

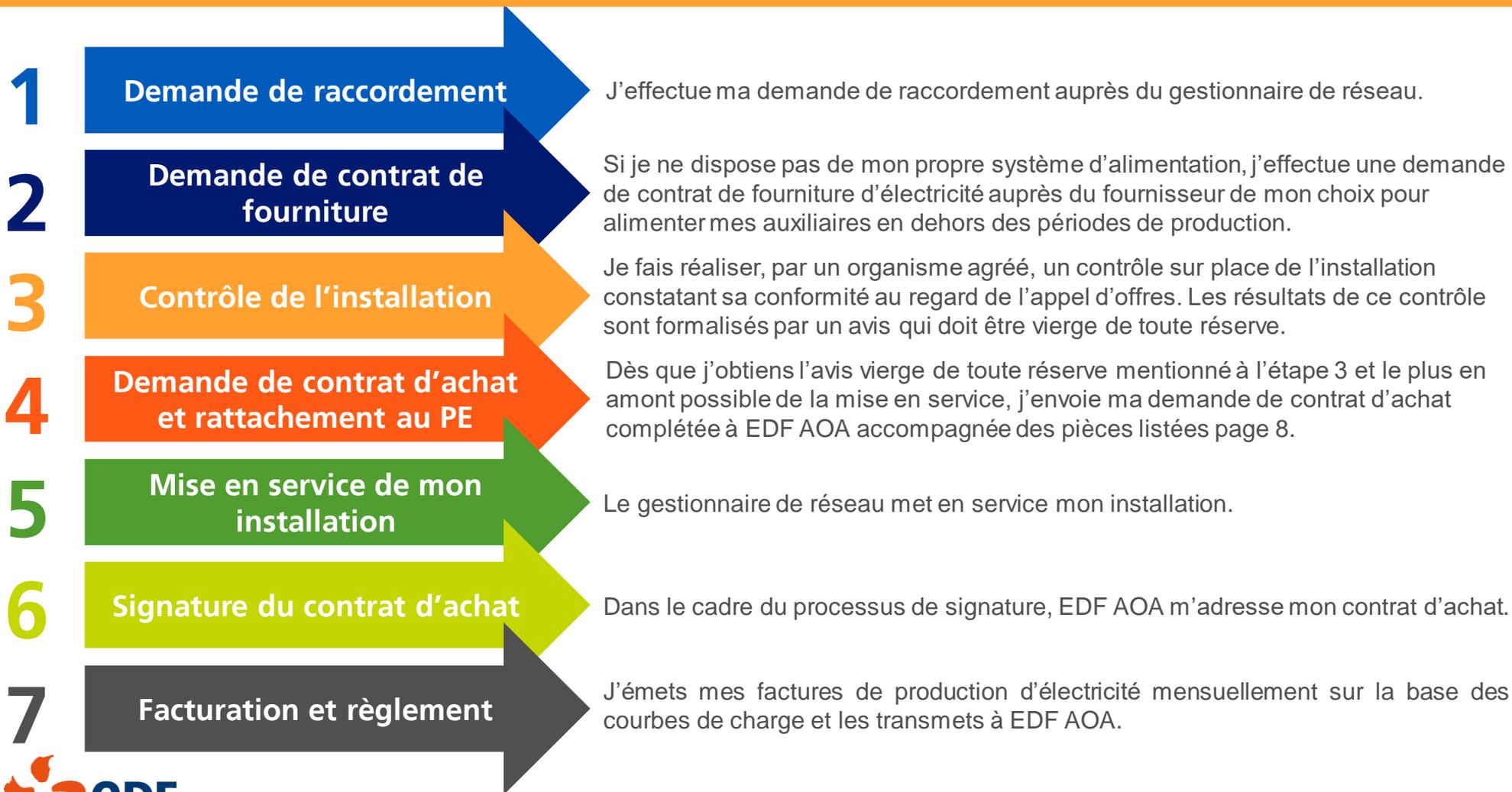
Ce document résume, sous une forme simplifiée, les étapes nécessaires à l'élaboration du contrat d'obligation d'achat pour une installation lauréate de l'appel d'offres solaire > 250 kWc, lancé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en novembre 2014.

Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L311-12 du code de l'énergie, EDF ou les Entreprises Locales de Distributions (ELD) lorsque les installations sont raccordées à leur réseau, sont tenues d'acheter l'électricité produite par les installations retenues à l'issue d'un appel d'offres.

PRÉSENTATION DES ACTEURS



PARCOURS DE CONTRACTUALISATION



PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

1

Demande de raccordement

- ✓ Je dépose auprès d'ENEDIS ou RTE une demande de raccordement au plus tard dans les deux mois suivant la notification de la décision du ministre chargé de l'énergie.
 - ENEDIS m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau en Injection (CARD-I).
- ou**
- RTE m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART-I).

! Je communique **immédiatement** ce numéro CARD-I / CART-I à l'agence EDF AOA dont les coordonnées figurent page 15, en complétant le formulaire « Numéro de contrat d'accès au réseau », accompagné des avis de situation au répertoire SIRENE du siège social et de l'installation.

- ✓ Je poursuis la procédure de raccordement de mon installation avec le gestionnaire de réseau.
- ✓ J'achève mon installation dans les 24 mois à compter de la notification de la décision.



➤ Energie Distribution
RTE : Réseau de Transport
d'Électricité
Cf. coordonnées page 15

➤ Le formulaire est fourni
avec le livret d'accueil.

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

2

Demande de contrat de fourniture

- ✓ Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, je souscris un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes de production.

3

Contrôle de l'installation

- ✓ Conformément au paragraphe 4.1.6 du cahier des charges de l'appel d'offres, je fais réaliser à mes frais, par un bureau de contrôle agréé, un contrôle sur place de l'installation constatant sa conformité au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres.
- ✓ Cet organisme de contrôle me délivre un avis vierge de toute réserve.



➤ Ce contrôle de conformité vis-à-vis des critères de l'appel d'offres n'est pas le contrôle de conformité électrique (appelé communément « Consuel »).

➤ Cf. question « À quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour la vérification de mon installation? » page 13

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

4

Demande de contrat d'achat et rattachement au périmètre d'équilibre

- ✓ Dès que j'obtiens le rapport du bureau de contrôle mentionné à l'étape 3 et le plus en amont possible de la mise en service, j'envoie ma demande de contrat d'achat complétée à EDF.
1. Je complète la « Demande de contrat d'achat ».
 2. Je joins les pièces suivantes :
 - Demande d'accord de rattachement au périmètre d'équilibre signée en 2 exemplaires.*
 - Schéma unifilaire sur lequel figure l'emplacement des comptages et la formule.
 - L'original de l'avis vierge de toute réserve d'un bureau de contrôle agréé constatant la conformité de l'installation au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres.
 - Copie de l'attestation de conformité électrique de l'installation ou des rapports de vérification vierges de toute remarque.
 - Copie du chapitre du contrat d'accès au réseau concernant les dispositifs de comptage.
 - Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » complété et signé.
 - Le cas échéant : la convention de raccordement, l'autorisation d'exploiter et l'attestation préfet.
 3. J'envoie à EDF AOA ma demande de contrat d'achat et les pièces complémentaires par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse page 15.



* Voir page suivante



➤ La demande de contrat d'achat est fournie avec le livret d'accueil.

➤ Tout dossier incomplet sera retourné.

➤ Pour l'appel d'offres FV14, l'agence Sud-ouest est votre seul interlocuteur.

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

4 Demande de contrat d'achat et rattachement au périmètre d'équilibre

- ✓ **Pour obtenir l'Accord de rattachement au périmètre d'équilibre (ARPE) lorsque ce dernier est requis, j'envoie les éléments suivants à EDF:**
 - Demande de Contrat d'Achat
 - Numéro de CARD
 - Schéma unifilaire sur lequel figure l'emplacement des comptages et la formule
 - Attestation du Bureau de Contrôle
 - Le Courrier de désignation comme lauréat
 - Autorisation d'exploiter si nécessaire
 - Dans le cas d'un raccordement donnant lieu à convention ou un contrat portant sur une prestation de comptage, formule de calcul de l'énergie facturée (pertes de transformation et pertes Joule)

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

5 Mise en service de mon installation

- ✓ ENEDIS / RTE met en service mon installation.

6 Signature du contrat d'achat

- ✓ EDF AOA met à ma disposition le contrat d'achat, sous réserve de la complétude du dossier transmis.
- ✓ Je paraphe et signe :
 - deux exemplaires des conditions particulières.
 - deux exemplaires de l'accord de rattachement au périmètre d'équilibre,
 - deux exemplaires du schéma unifilaire avec l'emplacement des comptages et la formule de calcul de l'énergie facturée,
 - deux exemplaires de l'avis vierge de toute réserve d'un bureau de contrôle agréé constatant la conformité de l'installation au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres.
- ✓ Je retourne ces documents par courrier à EDF AOA (dont l'adresse figure page 15) ; je conserve l'exemplaire des conditions générales.
- ✓ EDF AOA me renvoie:
 - mon exemplaire des conditions particulières signé par les deux parties,
 - mes exemplaires de l'accord de rattachement au périmètre d'équilibre, du schéma unifilaire et de l'avis du bureau de contrôle paraphés par les deux parties.



➤ La durée du contrat d'achat est assujettie au délai de mise en service et au délai d'achèvement de l'installation.

➤ Le modèle de contrat (conditions générales et particulières) est en cours de validation. Dès cette dernière obtenue, le document sera disponible sur le site internet www.edf-oa.fr

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

7

Facturation et règlement

- ✓ Mensuellement, à compter de la date d'effet de mon contrat d'achat, j'établis ma facture sur la base des courbes de charge télérelevées.
- ✓ La consommation de mes auxiliaires en dehors des périodes de production n'a pas à être déduite de ma facture de production, puisque j'ai souscrit un contrat de fourniture ou que je dispose de mon propre système d'alimentation.
- ✓ EDF AOA émet un règlement par virement bancaire à l'ordre du titulaire du contrat.



- La première facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat d'achat par les deux parties.
- De plus amples informations sur les modalités et le contenu attendu de la facture vous seront communiquées lors de l'envoi du contrat d'achat signé des deux parties.
- Toute facture incorrecte sera retournée.

CHECK-LIST DE MES DÉMARCHES

	Actions	Fait	Date
1	J'effectue ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau.		
2	Je reçois l'accusé de réception de ma demande de raccordement envoyé par le gestionnaire de réseau.		
3	Je communique à EDF AOA mon numéro de contrat d'accès au réseau - Formulaire + avis de situation au répertoire SIRENE du siège social et de celui de l'installation.		
4	Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, j'effectue une demande de contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes de production.		
5	Je fais réaliser un contrôle sur place de l'installation constatant sa conformité au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres par un organisme agréé qui me délivre un avis vierge de toute remarque.		
6	Je complète la demande de contrat d'achat et pour toute modification de puissance je joins l'accord du Préfet de Région		
	Je réunis les pièces à joindre à la demande de contrat d'achat		
	J'envoie ma Demande de Contrat d'Achat et les pièces jointes à EDF AOA par courrier recommandé avec accusé de réception, dès que j'obtiens le rapport du bureau de contrôle et le plus en amont possible de la mise en service		
7	Mon installation est mise en service par le gestionnaire de réseau		
8	Je réceptionne le contrat d'achat en 2 exemplaires originaux élaboré par EDF AOA		
9	Je paraphe et signe les deux exemplaires du contrat d'achat, puis je les retourne par courrier à EDF AOA		
10	Je réceptionne par courrier mon exemplaire original du contrat d'achat envoyé par EDF AOA signé par les deux parties		
11	J'é mets ma première facture de production d'électricité et la transmets à EDF AOA		

QUESTIONS – RÉPONSES

▪ **Sous quel délai dois-je effectuer ma demande de raccordement auprès d'ENEDIS ou RTE ?**

En application de l'article 4.3.1 du cahier des charges de l'appel d'offres, vous devez effectuer votre demande de raccordement dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision par la Ministre.

▪ **Quel dispositif de comptage dois-je faire installer par le gestionnaire réseau ?**

La puissance et l'énergie électrique sont mesurées par un dispositif de comptage à courbe de charge et télérelevé.

▪ **Comment va m'être transmis mon contrat d'achat ?**

Votre contrat vous sera transmis par courrier. Le modèle de contrat sera disponible sur le site internet <https://www.edf-oa.fr> lorsqu'il sera validé par les instances compétentes. Nous vous informerons de cette mise à disposition par courrier.

▪ **À quelle date prend effet mon contrat d'achat ?**

La date d'effet du contrat correspond à la date de mise en service de votre installation sous réserve du respect des démarches préalables.

▪ **À quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour la vérification de mon installation ?**

L'attestation de conformité est délivrée par un organisme agréé en application de l'article R.311-44 du Code de l'énergie. Le bureau de contrôle doit être agréé par le ministre chargé de l'énergie.

QUESTIONS – RÉPONSES

▪ À quel moment dois-je éditer ma 1^{ère} facture ?

La 1^{ère} facture ne pourra être émise qu'après signature de votre contrat d'achat par les deux parties. Vous devrez l'établir au plus tôt un mois après la date d'effet de votre contrat d'achat. Un modèle de facture vous sera communiqué avant la signature du contrat.

▪ Sous quel délai recevrai-je mon paiement ?

Votre paiement correspondant à la production du mois M interviendra au plus tard le dixième (10^{ème}) jour calendaire du mois M+2, sous réserve d'une réception de la facture au plus tard le dixième (10^{ème}) jour du mois M+1. Si la réception de la facture intervient postérieurement, le délai de paiement est reporté d'autant.

▪ À quel tarif seront rémunérés les kWh si je dépasse mon plafond annuel de production ?

Une fois votre plafond annuel dépassé, les kWh supplémentaires seront rémunérés à 5c€ /kWh hors TVA.

ADRESSES UTILES

Pour quoi ?

Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I).



Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART-I).



Pour les échanges relatifs à mon contrat d'achat FV14.



Qui contacter ?

ENEDIS
<http://www.enedis.fr>

RTE
<http://www.rte-france.com>

Par courrier électronique :
dst-cspas-obligations-achat-sud-est@edf.fr

Par courrier :
EDF OA - Agence Sud-Est – FV14
TSA 90071
93736 BOBIGNY CEDEX 9

